



CONTACT



La newsletter d'information mensuelle
de la centrale EDF de Chinon

N°250 AOÛT > OCT 2024



VIE DE LA CENTRALE

NICOLAS ANDRÉ, NOUVEAU DIRECTEUR DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHINON

Lundi 9 septembre 2024, Nicolas ANDRÉ a succédé à Stéphane RIVAS en tant que directeur de la centrale nucléaire de Chinon. Il arrive du site de Saint-Laurent-des-Eaux, dans le Loir-et-Cher, où il occupait également le poste de directeur de la centrale.



Diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nancy (ENSMN), Nicolas ANDRÉ a rejoint le Groupe EDF en 1996, en tant qu'ingénieur au service conduite à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Il occupe ensuite différents postes d'exploitation et d'ingénierie sur les centrales de Chinon (Indre-et-Loire), de Golfech (Tarn-et-Garonne) et du Blayais (Gironde). En 2011, Nicolas ANDRÉ rejoint le Centre national d'équipement de production d'électricité (CNEPE) à Tours. En tant que chef de projet, il contribue notamment au projet de visites décennales des centrales. En 2015, il devient directeur délégué de ce centre d'ingénierie nucléaire.

En 2019, il rejoint le CNPE de Saint-Laurent comme directeur d'unité pour mettre en œuvre le programme exceptionnel du grand carénage soit un volume d'activités jamais vu depuis le démarrage du site dans les années 80.

A 53 ans, Nicolas ANDRÉ se dit « heureux de revenir à la centrale de CHINON, site emblématique du nucléaire civil français, pour un nouveau challenge industriel en coopération avec tous les acteurs du territoire. Ma priorité à court terme est de rencontrer les équipes de la centrale qui œuvrent aujourd'hui avec nos partenaires industriels à la reconnexion au réseau des unités B2 et B3, en arrêts programmés pour maintenance depuis cet été, pour assurer la production attendue ».

J'inscris mon action dans la continuité de celle de Stéphane RIVAS pour pérenniser les performances du site en toute sûreté et sécurité, d'une électricité nucléaire bas-carbone essentielle pour la population et l'environnement. Je compte également poursuivre et amplifier les actions engagées pour renforcer l'attractivité du CNPE de Chinon, son ancrage et son rôle d'acteur économique majeur du territoire.



UNE CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT ET DE MISE À DISPOSITION D'IODE POUR LE PÉRIMÈTRE 0-10 KM AUTOUR DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Une campagne de mise à disposition de comprimés d'iode a été organisée du 15 septembre au 30 octobre 2024 pour les habitants résidant dans les communes situées dans le rayon 0-10 km autour des centrales nucléaires EDF. Passé le 30 octobre, il est toujours temps de renouveler ses comprimés en pharmacie.



L'iode : une protection efficace des effets liés à un rejet radioactif

Si les centrales nucléaires sont sûres et que tout est mis en œuvre pour prévenir un accident, les pouvoirs publics se doivent néanmoins d'anticiper une telle éventualité. En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut accroître le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants.

L'iode stable, pris avant l'exposition à l'iode radioactif, permet de saturer la glande qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Il est particulièrement recommandé pour les personnes dont la thyroïde est la plus sensible vis-à-vis du risque de contamination : les femmes enceintes (foetus), les bébés et les jeunes de moins de 18 ans.

Les comprimés d'iode ne protègent que de l'iode radioactif, c'est pourquoi il est important de connaître les gestes de protection : assurer sa mise à l'abri dans un bâtiment fermé, s'informer, préparer son évacuation, etc.

L'iode stable est un médicament. Il ne doit être pris que sur décision du préfet.

Retrait des comprimés en pharmacie, sans justificatif

Les habitants des communes concernées, qui n'ont pas de boîtes de comprimés ou ceux dont la date de péremption indiquée est dépassée, peuvent se rendre en pharmacie pour disposer gratuitement d'une nouvelle dotation. Aucun justificatif n'est nécessaire. Seules les pharmacies situées dans le périmètre 0-10 Km disposent de stocks (liste des pharmacies partenaires consultable sur internet : <https://www.sante.fr/campagne-distribution-ioder>).



Que se passe-t-il au-delà des 10 km ?

Une mise à disposition de comprimés d'iode a été organisée en 2019 et 2020 pour les habitants des communes situées entre 10 et 20 Km des centrales nucléaires et à partir de 2026, la mise en disposition se fera de manière continue. Les habitants non dotés pourront s'en procurer facilement. En cas d'alerte, les plans ORSEC départementaux et zonaux permettent de mettre à disposition des comprimés d'iode.

L'UNITÉ DE PRODUCTION N°3 CONNECTÉE AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL



Rechargement du combustible dans le bâtiment réacteur



Travaux de peinture en salle des machines

Vendredi 4 octobre 2024, l'unité de production n°3 de la centrale nucléaire de Chinon a été reconnectée au réseau électrique national. Elle avait été mise à l'arrêt le samedi 24 août 2024 dans le cadre de son programme de maintenance pour réaliser son arrêt pour simple rechargement.

Au cours de cet arrêt, plus de 4 000 activités de maintenance ont été réalisées et un quart du combustible a été renouvelé.



59 ALTERNANT(E)S REJOIGNENT LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CHINON !



Au total, le CNPE a accueilli 59 nouveaux alternants en septembre soit 95 alternants présents sur le site en 2024.

Ils représentent 6,9 % de l'effectif global des salariés EDF du CNPE (objectif : 5%), 66% d'entre eux viennent de la région Centre Val-de-Loire et 83% sont alternants dans le domaine technique.

LA BOULE DE CHINON LABELLISÉE « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »

Mercredi 23 octobre, Sophie BROCAS, la Préfète de la région Centre-Val de Loire était aux côtés de Cédric LEWANDOWSKI, Directeur Exécutif Groupe EDF – Directeur de la production Nucléaire et Thermique, pour célébrer la labellisation de cet ouvrage industriel singulier.



De par son architecture exceptionnelle, l'unité en démantèlement Chinon A1, dite « La Boule » a été labellisée « Architecture contemporaine remarquable » par décision de la Préfète de Région, après un examen de la demande par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Ce label permet de distinguer et de valoriser cet édifice industriel significatif du patrimoine architectural récent et vient ainsi consacrer l'inscription de la Boule au sein du patrimoine du XXème siècle.

Afin de célébrer cette reconnaissance Nicolas ANDRÉ, Directeur de la centrale de Chinon, Sylvain GRANGER, Directeur des Projets Déconstruction et Déchets d'EDF, Cédric LEWANDOWSKI, Directeur Exécutif Groupe EDF, ont pris la parole aux côtés de Jean-Luc DUPONT, Président la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et de Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire. Les discours se sont succédé lors de cette cérémonie, avec un point commun : la fierté d'avoir sur le territoire ce patrimoine industriel unique. Il symbolise à lui seul l'histoire et la grande aventure du nucléaire civil en France, des prouesses techniques et de l'avant-gardisme architectural de l'époque.



La construction de la Boule a débuté en 1957, elle a été mise en service en 1963



Didier GODOY (maire d'Avoine), Jean-Luc DUPONT, Sophie BROCAS, Cédric LEWANDOWSKI et Bernard DOROSZCZUK, président de l'ASN





La centrale nucléaire de Chinon déclare auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ses événements en matière de sûreté, de radioprotection, de transport et d'environnement. Leurs synthèses sont consultables dans cette rubrique.

RADIOPROTECTION

Le 13 septembre 2024, la direction de la centrale nucléaire de Chinon a déclaré un Événement Significatif Radioprotection à l'Autorité de Sûreté Nucléaire suite au non-respect par un intervenant du port de son dosimètre passif lors de son activité en zone contrôlée.

En centrale nucléaire, pour accéder en zone contrôlée, le port de deux dosimètres est obligatoire : un dosimètre passif et un dosimètre actif.

Cet événement n'a eu aucune conséquence pour la sécurité et la santé de la personne ni pour la sûreté de l'installation.



SÛRETÉ

Détection tardive d'un non-respect de la conduite à tenir prévue par les Spécifications Techniques d'Exploitation sur l'unité de production n°1

Samedi 3 août 2024, l'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Chinon est en fonctionnement et l'unité de production n°2 est en arrêt programmé pour « visite partielle ». Un essai testant périodiquement les protections du réacteur de l'unité n°1 nécessite la mise en route du système de ventilation des pompes d'injection de sécurité haute pression. Lors de cette mise en route, un clapet de ventilation se ferme de manière anormale.

Après investigation, cette fermeture est la conséquence d'une action de maintenance inappropriée réalisée le 1er août 2024, sur un matériel de l'unité de production n°1 en lieu et place de l'unité de production n°2.

Après analyse, une partie de la ventilation et la pompe d'injection de sécurité associée du réacteur n°1 ont été rendues indisponibles pendant 2 jours et demi. Pendant cette période, les conditions requises dans le cadre de cette indisponibilité, qui n'avait pas été identifiée, n'ont pas été exhaustivement mises en place, ce qui constitue un non-respect des Spécifications Techniques d'Exploitation (STE).

Cet événement n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté des installations. Toutefois, en raison de sa détection tardive et du non-respect des STE, il a été déclaré par la Direction de la centrale nucléaire de Chinon le 6 août 2024 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), comme Événement Significatif pour la Sûreté, classé au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.



ENVIRONNEMENT

Déclaration d'un évènement significatif environnement suite au cumul du non-respect du cadre réglementaire de la collecte des eaux d'infiltration sur Chinon A1.

Dans le cadre du programme de démantèlement de l'unité Chinon A1, des puisards de collecte ont été créés suite aux travaux de comblement de la salle des machines. Opérationnels depuis juillet 2023, ils permettent de collecter les eaux d'infiltration qui sont ensuite transférées vers des réservoirs dédiés au traitement des effluents liquides de CHINON A.

Après investigation des équipes, il est constaté, par deux évènements en décembre 2023 et entre mi-mars et mi-avril 2024, que les eaux d'infiltration collectées dans ces puisards n'ont pas été rejetées dans les réservoirs notifiés dans le cadre réglementaire mais dans d'autres réservoirs.

Cette situation n'a pas eu de conséquence réelle ni potentielle pour l'environnement car le processus de traitement des rejets a été respecté, il est identique entre les réservoirs utilisés : caractérisation, détermination des conditions de rejet, réalisation du rejet.

Cet évènement n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté des installations ni sur l'environnement. En raison du cumul du non-respect du cadre réglementaire de gestion des effluents de Chinon A1, la direction de la centrale de

Chinon a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un évènement significatif environnement le 13 août 2024.

Déclaration d'un Evénement significatif environnement (ESE) suite au dépassement du seuil de cumul annuel des émissions de fluide frigorigène.

Dans une installation industrielle, les fluides frigorigènes sont utilisés dans les systèmes de production de froid. Ils permettent le refroidissement et la climatisation de différents matériels et locaux. Les opérations de contrôle et de maintenance réalisées régulièrement sur les groupes frigorifiques permettent de contrôler leur bon fonctionnement et l'absence d'émission de fluides frigorigènes.

La réglementation en vigueur prévoit la déclaration d'un évènement significatif pour l'environnement, lorsque le seuil de 100kg/an d'émission de fluide frigorigène est atteint.

Le 21 août 2024, une émission de fluide frigorigène s'est produite. Cette perte a conduit au dépassement du seuil de cumul annuel des émissions de fluides frigorigènes de la centrale de Chinon, qui a atteint 105,5 kg.

Le cumul de fluide frigorigène émis au titre de l'année 2024 étant supérieur à 100kg/an, un évènement significatif environnement a été déclaré par la direction de la centrale de Chinon à l'Autorité de sûreté nucléaire le 28 août 2024

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Les données mensuelles relatives à la surveillance des rejets et de l'environnement de la centrale nucléaire de production d'électricité de Chinon B, de la centrale nucléaire en démantèlement de Chinon A et de l'atelier des matériaux irradiés sont consultables sur notre site internet.



[Cliquez pour consulter les données](#)

EDF SA – 22-30 avenue de Wagram – 75008 Paris – France
Capital de 2 084 365 041 euros – 552 081 317 R.C.S. Paris

Centrale nucléaire de Chinon – BP 80 – 37420 Avoine
Contact : chinon-communication@edf.fr
Directeur de la publication : Nadine THIELIN

Conception : Centrale nucléaire de Chinon, mission communication

Crédits photos : EDF CNPE de Chinon, Médiathèque EDF, Yohan ESPIAUBE

www.edf.fr/chinon
[@EDFChinon](https://twitter.com/EDFChinon)